

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2016
à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- M. Lionel Tanguay, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

Sont absentes :

- Mme Claudia Morin, conseillère

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2015**
4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Adoption du règlement numéro 2016-634 de taxation de l'année 2016;
 - 4.2. Autorisation d'approprier, à même le revenu de la redistribution du Parc Éolien de l'année 2015, une somme de 37 278 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « projets spéciaux »;
 - 4.3. Acceptation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Adjudication du contrat de services professionnels relativement à la capacité résiduelle des étangs et à l'établissement des options d'augmentation du traitement;
 - 5.2. Octroi du contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussières – Année 2016;
 - 5.3. Résultats de l'ouverture des soumissions – Réservoir d'eau potable;
 - 5.4. Demande de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique de Québec;
 - 5.5. Embauche de M. Sylvain Houde – Pompier volontaire;
6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 janvier 2016;
 - 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-01 pour la propriété sise au 127, rue Larochelle;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Autorisation du directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2016 ;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
- 8.3. Motion de félicitations – Noémie O'Farrell – Lauréate du Prix Janine-Angers;

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

- 10.1. Lettre de remerciements de l'organisme L'Arche le Printemps;
- 10.2. Lettre de remerciements de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire;
- 10.3. Lettre de remerciements de l'organisme Les Chevaliers de Colomb Sainte-Claire-Honfleur;

11. Affaires nouvelles :

- 11.1.1. Lettre du Comité du 150^e de Lac-Etchemin ;
- 11.1.2. Demande d'adhésion à l'AQLPA;
- 11.1.3. Demande de participation financière à la 6^e édition de l'Activité Reconnaissance des bénévoles Bellechassois le 12 avril 2016;

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

01—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant le point 5.5 – Embauche de M. Sylvain Houde – Pompier volontaire.

3. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 décembre 2015

02—2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter les procès-verbaux des séances du 7 décembre et du 14 décembre 2015, tels que présentés.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Adoption du règlement numéro 2016-634 de taxation de l'année 2016

ATTENDU qu'il est nécessaire d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 décembre 2015;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

03-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2016-634 intitulé « Règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation pour l'année financière 2016 et les conditions de leur perception. »

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1. Dispositions générales

À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Claire, en vigueur pour l'année financière 2016.

À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

Article 2. Taxes sur la valeur foncière

Taxe générale

Une taxe générale de 0,81 \$ pour chaque cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016, sur tous les immeubles imposables

de la Municipalité de Sainte-Claire. Cette taxe foncière est répartie comme suit :

Foncière	0,61
Police	0,08
Voirie	0,12

Article 3. Matières résiduelles

3.1 Un tarif annuel de 135 \$ par unité de bac vert sera prélevé pour l'année 2016, à tous les usagers du service de la collecte, du transport et de la disposition des matières résiduelles. La résidence saisonnière sera tarifée à 0,5 unité de bac.

3.2 Le conseil municipal établit le nombre d'unités de bacs équivalents (UBE) pour les contenants métalliques à :

- Contenant de 2 verges³ = 4 UBE
- Contenant de 3 verges³ = 6 UBE
- Contenant de 4 verges³ = 8 UBE
- Contenant de 6 verges³ = 12 UBE
- Contenant de 8 verges³ = 16 UBE
- Contenant de 10 verges³ = 20 UBE
- Contenant de 12 verges³ = 24 UBE

Article 4. Vidange des installations septiques des résidences isolées

Les tarifs de compensation pour la vidange des installations septiques pour les résidences isolées seront les suivants :

- 90,00 \$ par année pour les résidences permanentes ne nécessitant pas de vidanges périodiques autres que tous les 2 ans;
- 45,00 \$ par année pour les résidences saisonnières ne nécessitant pas de vidanges périodiques autres qu'à tous les 4 ans.

Article 5. Aqueduc et égout

Le tarif applicable à la consommation d'eau relevée par les compteurs, sera de 1,60 \$ du 1 000 gallons pour les premiers 60 000 gallons d'eau consommée et 2,20 \$ du 1 000 gallons pour l'excédent du 60 000 gallons.

Les tarifs d'aqueduc et d'égout seront les suivants pour 2016 :

		AQUEDUC	ÉGOUT
A	Usagers ordinaires pour tout logement résidentiel (sera considéré comme logement assujetti au tarif, une maison, un appartement, un ensemble de pièces où une ou des personnes peuvent tenir feu et lieu; il comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, des installations sanitaires, et des installations pour cuisiner, et une ou plusieurs chambres fermées)	160,00 \$	160,00 \$
B	Usagers spéciaux		
	1- Usines et garages		
	0 - 10 employés	250,00 \$	250,00 \$
	11 - 24 employés	500,00 \$	500,00 \$
	25 - 50 employés	750,00 \$	750,00 \$
	51 - 100 employés	1000,00 \$	1000,00 \$
	101 - 300 employés	1250,00 \$	1250,00 \$
	301 et plus	1750,00 \$	1750,00 \$
	Prévost Car / par usine	2500,00 \$	2500,00 \$
	Kerry	2500,00 \$	entente
	2- Hôtels / Bars / Salon de quilles	350,00 \$	350,00 \$
	3- Restaurant Bar	750,00 \$	750,00 \$
	4- Restaurant	500,00 \$	500,00 \$
	5- Casse-Croûte	300,00 \$	300,00 \$
	6- Motels / par motel	40,00 \$	40,00 \$
	7- Chambre (sera considérée comme chambre assujettie au tarif, toute partie d'habitation, non munie d'éléments de cuisson, desservie ou non par une cuisine commune, spécifiquement aménagée pour la location à des tiers)	40,00 \$	40,00 \$
	8- Studio (sera considéré comme studio assujetti au tarif, toute partie d'habitation, munie d'éléments de cuisson, ne comprenant pas de chambre entièrement fermée pour y dormir, spécifiquement aménagée pour la location à des tiers)	80,00 \$	80,00 \$
	9- Entrepôts	200,00 \$	200,00 \$
	10- Caisse, banque, quincailleries, bureau de poste, Mutuelle d'assurances	500,00 \$	500,00 \$
	11-Commerces de classe 1, sans aucun employé durant l'année, non indépendant de la résidence du propriétaire, entreprises de services	40,00 \$	40,00 \$
	12-Commerces de classe 2, avec employé, partiel ou régulier, indépendant ou non de la résidence, vente au détail	200,00 \$	200,00 \$

Article 6. Dispositions administratives

6.1 Paiement en plusieurs versements

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement (300 \$) en vertu du paragraphe 4° de l'article 263

de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer **en un versement unique ou en six (6) versements égaux.**

6.2 Date d'échéance des versements

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements en tenant compte des paramètres suivants, tel que stipulé dans l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale

Premier versement	Trente (30) jours de l'envoi du compte
Deuxième versement	Trente (30) jours du premier versement
Troisième versement	Soixante (60) jours du deuxième versement
Quatrième versement	Soixante (60) jours du troisième versement
Cinquième versement	Soixante (60) jours du quatrième versement
Sixième versement	Soixante (60) jours du cinquième versement

Les dates de versements seront respectivement 1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} octobre et 1^{er} décembre.

6.3 Intérêts sur les versements échus

Les intérêts, au taux de 8 %, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

Article 7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 11 JANVIER 2016.

Denise Dulac, mairesse

Dany Fournier, dir.gén. & secr.-trésorier

4.2 Autorisation d'approprier, à même le revenu de la redistribution du Parc Éolien de l'année 2015, une somme de 37 278 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « projets spéciaux »

04-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même le revenu de la redistribution du Parc Éolien de l'année 2015, une somme de 37 278 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « projets spéciaux ».

4.3 Acceptation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

05-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2016, les prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	96 453 \$;
Dépenses :	(97 372 \$);
Déficit à répartir :	(919 \$);
Participation municipale au déficit (10 %) :	92 \$;

le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Adjudication du contrat de services professionnels relativement à la capacité résiduelle des étangs et à l'établissement des options d'augmentation du traitement

ATTENDU que la Municipalité est à étudier l'agrandissement du périmètre urbain afin d'évaluer des projets domiciliaires pour les 10 prochaines années;

ATTENDU que la Municipalité désire permettre le prolongement de son réseau d'égout sanitaire pour des projets de développement domiciliaire futur;

ATTENDU qu'un avis a été demandé à la firme d'ingénieur WSP relativement à la capacité du traitement aux étangs aérés et que celui-ci confirme le besoin de faire une étude afin de déterminer les options envisageables pour permettre d'augmenter la capacité de l'usine épuration;

ATTENDU que la municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

06-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme WSP Canada inc. la fourniture de services professionnels d'ingénieries dans le cadre de l'évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés, conformément à l'offre déposée en date du 9 novembre 2015. Le coût de ces services est évalué à 13 490 \$, plus taxes.

QUE le directeur général est autorisé à signer l'entente préparée la firme WSP.

QUE ladite dépense soit défrayée par le budget 2016 au poste traitement des eaux usées.

5.2 Octroi du contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussières – Année 2016

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2016 soit :

Somavrac	0,2980 \$/litre taxes non incluses
Les Entreprises Bourget inc.	0,3498 \$/litre taxes non incluses

07-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Somavrac, au prix de 0,2980 \$ /litre taxes non incluses pour une quantité d'environ +/35 000 litres chlorure de calcium liquide 35 %.

5.3 Résultats de l'ouverture des soumissions – Réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable, de modifications de la station de contrôle et la démolition du vieux réservoir, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse desdites soumissions par l'ingénieur conseil M. Éric Pinard, ingénieur de la firme SNC-Lavalin, ce dernier a constaté une possible irrégularité relativement aux documents du plus bas soumissionnaire et ce, selon une des spécifications du devis ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer de la conformité du plus bas soumissionnaire en demandant un avis juridique à la firme Morency Avocats selon les recommandations de l'ingénieur Étienne Lessard de la firme d'ingénieur SNC-Lavalin;

08-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de reporter la décision de l'octroi de contrat lors d'une séance ultérieure et de confier un mandat à la firme Morency Avocats afin de préparer un avis juridique à cet effet. Suite à l'analyse des recommandations de l'avis juridique, les membres du Conseil municipal procéderont à l'octroi dudit contrat.

QUE ladite dépense soit défrayée par l'excédent accumulé affecté d'aqueduc.

5.4 Demande de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique du Québec

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire prévoit la formation de ses pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, et ce, selon les renseignements inscrits au fichier Excel qui a été transmis à la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme;

09-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Claire présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

5.5 Embauche de M. Sylvain Houde – Pompier volontaire

CONSIDÉRANT que suite au processus d'embauche, le directeur du Service d'incendie recommande l'engagement de M. Sylvain Houde à titre de pompier volontaire;

10-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente, l'engagement de M. Sylvain Houde à titre de pompier volontaire conditionnellement à l'acceptation par celui-ci de la procédure d'embauche et de rémunération des pompiers de la Municipalité de Sainte-Claire.

6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 janvier 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 5 janvier 2016.

6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-01 pour la propriété sise au 127, rue Larochelle

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 soumise par Monsieur Jean-Sébastien Tanguay, propriétaire de l'immeuble sis au 127, rue Larochelle (zone 6-Ha);

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'empiètement de 2.02 mètres des galeries et marches dans la marge de recul avant au lieu de 1.50 mètre, et ce, tel que prescrit à l'article 31 du règlement de zonage numéro 2004-506.

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 5 janvier 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 15 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

11-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-01 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.
- La proportion de ladite demande de dérogation est faible par rapport aux dispositions de l'article 31 du règlement de zonage numéro 2004-506.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Autorisation du directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2016

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche prévue en juin 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement avec sa Politique familiale;

12-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

De nommer M. Dany Fournier, directeur général & secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme de la Fête de la pêche - édition 2016, et à signer la demande de subvention auprès du ministère des Ressources naturelles;

QUE la Municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant la moitié de la subvention jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement;

QUE la Municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné sur le site du Parc Taschereau lors de la saison de pêche;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité Fête de la pêche sur la rivière Etchemin - édition 2016, sur le site du parc Taschereau.

8. DOSSIER (S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information

8.2 Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motion de félicitations – Noémie O'Farrell – Lauréate du Prix Janine-Angers

Mme la conseillère Guylaine Aubin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Noémie O'Farrell qui a reçu le Prix Janine-Angers (rôle de soutien) le 30 novembre 2015 au Musée de la civilisation pour son rôle dans Photosensibles.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal la félicitent pour sa nomination et lui souhaitent beaucoup de succès dans ses prochains rôles.

9. Approbation des comptes

13—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 11 janvier 2016, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Lettre de remerciements de l'organisme L'Arche le Printemps

Lecture.

L'organisme L'Arche le Printemps désire remercier les membres du Conseil pour l'aide financière afin de permettre à l'organisme de continuer leur action auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle.

10.2. Lettre de remerciements de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire

Lecture.

Les membres du conseil d'administration de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire se réjouissent du geste posé par le Conseil municipal pour son association

dans la diffusion à la station de télévision Télé-Mag dans le cadre des capsules historiques sur la vie d'Eugène Prévost constructeur d'autobus et fondateur de Prévost Car.

10.3. Lettre de remerciements de l'organisme Les Chevaliers de Colomb Sainte-Claire-Honfleur

Lecture.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 8694 Sainte-Claire-Honfleur désirent remercier les membres du conseil pour leur commandite dans le cadre du brunch de Noël qui a eu lieu le 20 décembre 2015.

11. Affaires nouvelles

11.1.1. Lettre du Comité du 150^e de Lac-Etchemin

14-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers de transmettre la demande à la Société du Patrimoine de Sainte-Claire en lui demandant une possible participation à cette activité.
Et que les frais de dépenses soient assumés par la Municipalité de Sainte-Claire pour un montant maximum de 250 \$ à condition que l'organisme participe à ladite activité.

11.1.2 Demande d'adhésion à l'AQLPA

15-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte de défrayer l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, à raison de 100 \$ afin d'aider l'organisme dans la lutte contre la pollution.

11.1.3 Demande de participation financière à la 6^e édition de l'Activité reconnaissance des bénévoles Bellechassois le 12 avril 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité est à préparer son activité de reconnaissance des bénévoles de Sainte-Claire qui aura lieu en avril prochain, les membres du conseil ne participeront pas financièrement à la 6^e édition de l'Activité reconnaissance des bénévoles Bellechassois.

12. Période de questions des citoyens

- Demande de la date du dépôt des états financiers 2015, ceux-ci seront déposés à la séance ordinaire du mois d'avril.

13. Levée de la séance

16—2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse